

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 Septembre à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :

Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Delphine BRIAND, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Laëtitia MÉLOIS, Hugues DEVAUX-MARKOV

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Clément MACHETEL a donné procuration à Régis KERDELHUÉ
Anne-Laure MORGON a donné procuration à Robert HÉNAULT
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Cécile BERGER
Alexandre SAHAL a donné procuration à Marie-Claire DECROIX
Gérald TOUCOURT a donné procuration à Louis MEDICA

Absent (s) excusé(s) : Franck LÉNA

Secrétaire : Mme Cécile BERGER

Date de la convocation	17 Septembre 2026
Date de l'affichage	18 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2026 100 **Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission**

Rapporteur : R. Kerdelhué

Monsieur Patrice JACQUEMINOT, membre du conseil municipal de Guidel, a présenté, par courrier en date du 25 juin 2026, reçu en mairie le 26 juin 2026, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, la démission d'un membre du conseil municipal est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'État dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Monsieur Hugues DEVAUX-MARKOV candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Vivons Guidel », est appelé à remplacer Monsieur Patrice JACQUEMINOT au sein du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Hugues DEVAUX-MARKOV en qualité de conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 septembre 2026,

PREND acte de l'installation de Monsieur Hugues DEVAUX-MARKOV en qualité de conseiller municipal.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Septembre 2026

La secrétaire de séance,
Cécile BERGER



Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

